

Audioprothèses : des professionnels appellent à mieux rembourser pour appareiller plus de déficients auditifs

11.12.2015

Le syndicat national des audioprothésistes, l'UNSAF, a présenté ce vendredi [un rapport](#) d'une cinquantaine de pages dans lequel il préconise de mieux rembourser l'audioprothèse pour améliorer l'appareillage des malentendants en France.

Actuellement, 2 millions de personnes sont appareillées alors que 3 millions pourraient l'être, affirme l'UNSAF. Avec ce rapport, son président, Luis Godinho souhaite interpeller les pouvoirs publics sur la nécessité d'agir pour renforcer l'accès aux appareils auditifs. Car le coût d'une prothèse est élevé, environ 1 500 euros (par oreille), selon ce rapport.

De l'urgence d'une meilleure prise en charge

Le reste à charge pour les patients adultes est d'environ 1 000 euros par oreille (65 % du prix d'un équipement). La preuve « d'un vrai désengagement de l'assurance-maladie obligatoire, qui rembourse seulement 120 euros par oreille, une base gelée depuis 1986 », explique Luis Godinho. Quant aux complémentaires, elles prennent en charge les appareils auditifs à hauteur de 350 euros par oreille. Les audioprothésistes (ils sont 3 000 en France) et les ORL estiment qu'il s'agit d'une discrimination sociale. « La part du régime obligatoire devrait être plus élevée, affirme le Dr Jean-Michel Klein, président du Syndicat national des médecins ORL (SNORL). Rembourser à ce niveau-là, c'est presque insultant pour le patient. »

« Une reconquête est envisageable, veut cependant croire Luis Godinho. Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) de janvier 2014 montre que si l'assurance-maladie prenait 150 euros de plus en charge sur un équipement, cela ne lui coûterait que 110 millions d'euros par an et diviserait par deux le reste à charge. »

Un travail doit aussi être fait du côté des complémentaires. Car si les personnes sont bien équipées, elles consomment moins d'autres soins de santé. « Il y a aussi un lien prouvé entre l'isolement des personnes âgées, le déclin cognitif et un manque d'appareillage », rajoute le syndicat d'audioprothésistes. Avec le vieillissement de la population, le remboursement des audioprothèses est devenu un [enjeu de santé publique](#).

Changer l'image négative de la prothèse

« Il faut envoyer une image positive de la prothèse. Les patients sont rebutés. Pour certaines personnes âgées, c'est comme une première annonce de mort, explique Jean-Michel Klein. Chacun doit se recentrer sur son cœur du métier pour aider le patient : le généraliste constate le problème auditif et renvoie vers l'ORL, qui évalue le degré de surdité avec un audiogramme, avant de renvoyer vers un audioprothésiste. »

Une meilleure redéfinition des rôles des professionnels et un suivi personnalisé des patients doivent permettre d'améliorer la couverture des malentendants.

« L'audioprothésiste analyse les blocages du patient, le conseille. Oui, cela coûte cher. Mais c'est un savoir-faire que l'on paye, il y a une phase de conseils, d'analyse du mode de vie du patient. On n'appareille pas de la même façon un président de la République et un résident d'EHPAD », conclut le Dr Klein.

Marie Fout

Source : Lequotidiendumedecin.fr